

LES FORMATIONS DU

Critt Agro-Alimentaire

En partenariat
avec

Critt

AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES EMBALLAGES ET MATÉRIAUX Savoir la compléter, l'interpréter et l'analyser

2 demi-journées (7h - en distanciel)

- **le mardi 10 septembre matin**
- **le mardi 17 septembre matin**

Un lien vous sera envoyé pour vous connecter à distance

Service Qualité, Achats, R&D, Production, ...

LA MÉTHODE ET LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Présentation**
- **De nombreux exemples et sessions questions/réponses**
- **Support de formation remis aux participants, exercices et solutions**

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : *feuille d'émergence, certificat de réalisation.*

Moyens d'évaluation des connaissances : *recueil des besoins, exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.*

Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme.

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation.

Contact : c.jeannic@crittiaa.com | 05 46 44 84 75.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Comprendre les exigences réglementaires françaises et européennes**
- **Identifier les points de vigilance de la déclaration de conformité**
- **Savoir quoi exiger de ses fournisseurs pour répondre aux exigences clients**

INTERVENANT



Alain BOBE
Expert alimentarité des matériaux

PURE 
Laboratoire

LE PROGRAMME DE LA FORMATION


Accueil des participants : présentation du formateur et des participants

La réglementation des matériaux au contact des denrées alimentaires MCDA

- Le règlement 1935/2004 et ses évolutions à date (Europe et France)
- Définitions et explications de la migration globale et spécifique

10/09

9H00
12H30

Les rôles, responsabilités et obligations des fournisseurs d'emballages et des IAA : 

- Les exigences clés à observer et leur vérification
- Comment interagir avec les fournisseurs ?

Comment constituer son dossier technique MCDA ?

Atelier pratique : Analyse critique de la déclaration de conformité 

- Les difficultés rencontrées par les IAA
- Les informations pertinentes à compiler sur l'emballage (plastique dont biosourcés, carton, métaux, multicouches)

17/09

9H00
12H30

Etudes de cas de déclarations de conformité transmises par les participants

Synthèse et questions/réponses 

LES PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Bonne connexion internet et espace au calme

**Inscription
en ligne** 

Conditions d'annulation :

Pour toute inscription annulée après le 02/09/2024, la totalité des frais sera due au CRITT Agro-Alimentaire.

Le CRITT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant, au plus tard une semaine avant le début de la formation

L'inscription à la formation sera définitive après signature de la convention de formation personnalisée et réception du paiement.

LES TARIFS

ADHÉRENT CRITT :

500 € HT / participant (600 € TTC, TVA 20%)

Documentation comprise

Règlement par chèque à l'ordre du CRITT Agro-Alimentaire ou par virement :

RIB : 30047 | 14153 | 00022508201 | 55 | CIC Charente-Maritime Entreprises

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation.

Contactez directement votre OPCO.

NON ADHÉRENT CRITT :

700 € HT / participant (840 € TTC, TVA 20%)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Contact pédagogique

Frédéric CHEVALLIER
f.chevallier@crittiaa.com
06 87 60 76 46

Contact administratif

Cindy TALONNEAU
c.talonneau@crittiaa.com
05 46 44 84 75



Critt Agro-Alimentaire

N° organisme de formation : 75 1702 534 17
N° Qualiopi : 2101324.1
1 rue Marie-Aline DUSSEAU
ZA Technocéan - Chef de Baie
17 000 LA ROCHELLE
05 46 44 84 75
www.crittiaa.com

Mise à jour le 11/07/2024